

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 16 janvier, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **15** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOË Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUTRIER Lucie

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Accueil de loisirs sans hébergement : Demande de subventions

N°20240116-12

Rapporteur : M. Lanoë Loïc

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La commune de Guillestre offre un accueil de loisirs avec 68 places pour des enfants de 3 à 12 ans, les mercredis des périodes scolaires et environ 11 semaines de vacances scolaires.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et de leurs familles, la commune prévoit de réorganiser l'équipe enfance de la mairie via les deux actions suivantes :

Action n°1 : Accueil des « familles » dans chacun des 2 sites de l'accueil de loisirs nécessitant la formation des agents sur le logiciel « famille » et l'acquisition de matériels informatiques en sus.
Montant total action n°1 = 2 975 € HT ;

Action n°2 : Extension de l'accueil des 6-12 ans par l'aménagement d'un espace extérieur participant à faciliter l'éveil à la nature de cette tranche d'âge (acquisition et installation d'un plancher extérieur de 20m²).

Montant total action n°2 = 4 600 € HT ;

Monsieur le conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté de commune de Guillestre de proposer un accueil de loisirs de qualité et adaptés à tous les enfants et leurs familles ;

CONSIDERANT l'appel à projet de la Caisse Commune de Sécurité Sociale des Hautes-Alpes ;

CONSIDERANT la politique du Département des Hautes-Alpes en faveur des communes au titre de la solidarité territoriale ;

VU l'avis du Bureau municipal du 8 janvier 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous ;

DEPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES	
Action 1 : Accueil des Familles	2 975 € HT	CAF – 70%	5 303 €
Action 2 : Extension de l'accueil des 6-12 ans	4 600 € HT	Département des Hautes-Alpes – 10%	758 €
		Autofinancement – 20%	1 514 €
TOTAL	7 575 €	TOTAL	7 575 €
		TVA (commune)	1 515 €

- **SOLLICITE** les subventions conformément au plan de financement, à savoir la CCCS 05 à hauteur de 70% soit 5 303 €, le département à hauteur de 10% soit 758 €.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes les conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.
- **INSCRIT** les dépenses et les recettes au budget prévisionnel 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 18 janvier 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le :
Publié le :

18 JAN. 2024

18 JAN. 2024

